

Bien rincé, c'est gagné !



- Le rinçage vous permet d'utiliser l'intégralité du produit phytosanitaire que vous avez acheté,
- En rapportant vos bidons rincés et égouttés, vous rendez plus sûres les interventions des opérateurs après la collecte : transport, stockage, broyage,
- Seuls les emballages rincés peuvent être recyclés.

Ensemble, recyclons

Les emballages vides collectés sont :

- recyclés pour fabriquer d'autres objets plastiques comme par exemple des tubes pour l'industrie ou des gaines de câbles électriques pour le secteur du bâtiment,
- valorisés comme combustible de substitution dans des fours à cimenterie.



le saviez-vous ?

Avec 5 bidons de 10 litres :

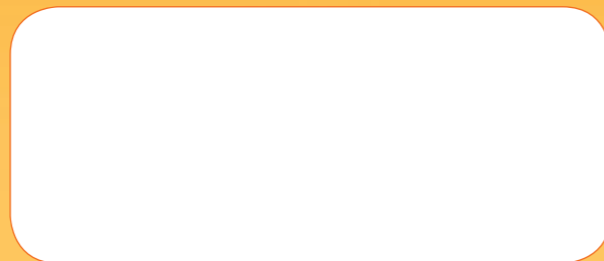
- on fabrique 1 mètre de tube,
- on économise 1,25 litre de pétrole,
- on peut alimenter une ampoule de 60 W pendant plus de 80 heures.

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs, paysagistes, collectivités...)



Ce programme de collecte est proposé par votre distributeur, partenaire de la filière ADIVALOR.

Informations, lieu(x) et date(s)
des prochaines collectes :



Tous les lieux de collectes sont publiés
sur www.adivalor.fr



ADIVALOR

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 LYON CEDEX 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Cette action est une initiative volontaire des organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, InVivo) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA)

Crédits photo : Adivalor, Fotolia, Chambre d'Agriculture du Maine et Loire - Un engagement éco-responsable : ce dépliant est imprimé dans un souci de protection de l'environnement du choix du papier au procédé d'impression en passant par les encres - édition novembre 2016. COMEY 12

Je vais le dire à ma mère... 490 381 050 ACS Lyon

Emballages vides

■ produits
phytopharmaceutiques
et engrais liquides



Agriculteur recycleur !



ADIVALOR

Faites une fleur à la nature

En rapportant vos emballages vides à votre distributeur, partenaire d'ADIVALOR :

- vous êtes en conformité avec la réglementation,
- vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession :
 - bonnes pratiques agricoles
 - cahier des charges de production
 - certification, engagement de qualité
- vous préservez votre cadre de vie.

Rappel réglementaire

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la gestion de vos déchets. Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits. Ils ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Traçabilité

Le marquage des sacs de collecte est un acte responsable permettant le recyclage des déchets. Il est indispensable pour l'obtention de l'attestation de dépôt.

N'oubliez pas de demander votre attestation qui prouvera que vos emballages usagés ont été correctement éliminés.

Avec le picto, c'est collecté !



Seuls les emballages portant le pictogramme ADIVALOR sont acceptés lors des collectes.

Ce pictogramme indique que l'entreprise responsable de la mise en marché de ce produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.



Le détenteur de cet emballage bénéficie **gratuitement**, sous certaines conditions, des services de collecte proposés par son distributeur, partenaire d'ADIVALOR.



La règle d'ORE = Ouvert + Rinçé + Egoutté



Bidons en plastique

(contenance jusqu'à 25 litres)



Marquage sac**



Indiquez votre nom et votre commune sur le sac de collecte.

Rinçage et vidange



Automatique

Utilisez un rince-bidon.



Manuel

Remplissez le bidon d'1/3 d'eau, bouchez, secouez et videz dans la cuve du pulvé (3 fois).

Egouttage



Veillez à laisser **égoutter** les bidons.

Mise en sac



Ensachez les **bidons ouverts** (sans les bouchons) et égouttés.



BIDONS OUVERTS.

Fûts en plastique ou en métal

(contenance de 30 à 300 litres)



Vidange



Videz le produit restant dans la cuve du pulvérisateur.

Bouchage



Refermez le bouchon.

Nettoyage



Nettoyez l'extérieur du fût et vérifiez la présence de l'étiquette du produit.



et les bouchons...



Bouchons et opercules (couverture et pastille protectrice) doivent être déposés dans le sac réservé aux boîtes et sacs.

Sacs, boîtes, autres*

Carton, papier, plastique, aluminium



Marquage sac**



Indiquez votre nom et votre commune sur le sac de collecte.

Vidage



Videz le produit restant dans la cuve du pulvérisateur.

Piage



Boîte

Ouvrez et aplatissez.



Sac

Aplatissez et pliez.

Mise en sac



Mettez boîtes et sacs dans le même sac de collecte.



Attention Si ces consignes ne sont pas respectées, il appartient au détenteur d'éliminer lui-même ses emballages usagés, en faisant appel à une entreprise spécialisée.

** Demandez les sacs à votre distributeur. Un sac non marqué peut être refusé.

* bouchons, opercules, diffuseurs et pièges

Bien rincé, c'est gagné !



- **Sécurité** : les bidons ouverts, rincés et égouttés ne présentent aucun risque lors des différentes manipulations.
- **Economie** : Il est moins coûteux de recycler des bidons propres que d'éliminer des bidons souillés ou mal rincés.
- **Recyclage** : seuls les emballages correctement rincés peuvent être recyclés.

Mal rincé, c'est risqué !

- **Respect des consignes** : la règle d'ORE (ouvert, rincé, égoutté) a été testée et mise au point pour éviter tout problème de brûlure ; prenez le temps de bien respecter ces consignes.
- **Pensez à la sécurité des personnes qui manipulent vos bidons** : collecteur, transporteur, recycleur... des hommes vont manipuler vos bidons.

Valorisons nos emballages



le saviez-vous ?

- avec 2 bidons de 20 litres :
- on fabrique des gaines de câbles électriques
- on économise 1,5 litre de pétrole
- on peut alimenter une ampoule de 60W pendant plus de 96 heures

Un engagement éco-responsable : ce dépliant est imprimé dans un souci de protection de l'environnement du choix du papier au procédé d'impression en passant par les encres - édition septembre 2019 - COME09.



ADIVALOR

LE CAT SUD - 68 cours Albert Thomas - 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 - email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Les organisations professionnelles de la viticulture ont mis en place en 2019 une organisation volontaire et pérenne de collecte et de traitement des emballages vides de produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave (EVPOH). L'initiative volontaire prise par les metteurs en marché de produits œnologiques et d'hygiène de la cave, représentés par Œnopia et SEPH, vise à construire, avec les distributeurs, une solution de collecte simple, à proximité des exploitations. Elle apporte aux producteurs de vin tous les moyens de leur politique à haute qualité environnementale.

jevaisledireàamamère... 490 381 050 RCS LYON

EMBALLAGES VIDES

- PRODUITS ŒNOLOGIQUES
- PRODUITS D'HYGIÈNE DE LA CAVE

**moi
je recycle!**



ADIVALOR

Faites une fleur à la nature



En rapportant vos emballages vides à votre distributeur, partenaire d'A.D.I.VALOR :

- vous êtes en conformité avec la réglementation,
- vous respectez les démarches de progrès professionnelles :
 - cahier des charges de production
 - certification, engagement de qualité
- vous préservez votre cadre de vie.

En tant que professionnels, vous êtes responsables de la bonne gestion de vos déchets (code de l'environnement, article L541-2).

Le brûlage ou l'enfouissement des déchets sont interdits, y compris pour les emballages en papier ou carton. Vos déchets ou produits en fin de vie ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Choisissez les produits avec le pictogramme ADIVALOR

Ce pictogramme indique que le metteur en marché de ce produit contribue au financement de l'organisation de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

Le détenteur de cet emballage bénéficie, sous certaines conditions, des services de collecte proposés par son distributeur, partenaire d'A.D.I.VALOR.



Seuls les emballages propres rapportés ouverts, rincés et égouttés sont repris.

La règle d'ORE = Ouvert + Rinçé + Egoutté

Les bons gestes pour bien recycler

Ouvert

Bidons vides ouverts



Bouchons rangés dans un sac plastique transparent



pour votre sécurité

lors de la manipulation des bidons, équipez-vous de protections individuelles (gants, lunettes, vêtements de travail...).

en cas d'accident :
SAMU 15 - POMPIER 18 - URGENCES 112

Rinçé

Juste après utilisation, c'est plus facile !

- Vérifier que le bidon est bien vidangé



- Laver l'extérieur du bidon



- Verser dans le bidon une quantité d'eau chaude $\geq 10\%$ du volume du bidon



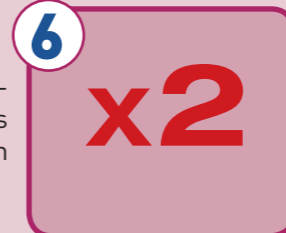
- Fermer et agiter le bidon



- Vider l'eau dans le dispositif d'épuration des effluents vinicoles.



- Renouveler l'opération (si après 2 rinçages il subsiste encore du produit dans le bidon, il faut réaliser un 3^{ème} rinçage)



Egoutté

- Il est impératif que les bidons soient correctement égouttés
- Bien secouer le bidon pour évacuer tous les résidus d'eau de rinçage
- Placer le bidon incliné (de 10 à 30°) sur un support



- Prévoir 1/2 heure environ pour un bon égouttage.

Stocker vos bidons et vos bouchons, en évitant qu'ils se resalissent.



Bien rincé, c'est gagné !



- **Sécurité** : les bidons ouverts, rincés et égouttés ne présentent aucun risque lors des différentes manipulations.
- **Economie** : Il est moins coûteux de recycler des bidons propres que d'éliminer des bidons souillés ou mal rincés.
- **Recyclage** : seuls les emballages correctement rincés peuvent être recyclés.

Mal rincé, c'est risqué !

- **Respect des consignes** : la règle d'ORE (ouvert, rincé, égoutté) a été testée et mise au point pour éviter tout problème de brûlure ; prenez le temps de bien respecter ces consignes.
- **Pensez à la sécurité des personnes qui manipulent vos bidons** : collecteur, transporteur, recycleur... des hommes vont manipuler vos bidons.

Valorisons nos emballages

Les emballages vides collectés seront en priorité recyclés pour fabriquer d'autres objets plastiques comme, par exemple, des tubes ou des gaines de câbles électriques pour le secteur du bâtiment. Ils peuvent être aussi valorisés comme combustible de substitution dans des fours de cimenterie.



le saviez-vous ?

- avec 2 bidons de 20 litres :
- on fabrique des gaines de câbles électriques
- on économise 1,5 litre de pétrole
- on peut alimenter une ampoule de 60W pendant plus de 96 heures

Un engagement éco-responsable : ce dépliant est imprimé dans un souci de protection de l'environnement du choix du papier au procédé d'impression en passant par les encres - édition novembre 2016 - COMEV 64

jevaisledireàmamère... 490 381 050 RCS LYON



ADIVALOR

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : evphel@adivalor.fr
www.adivalor.fr

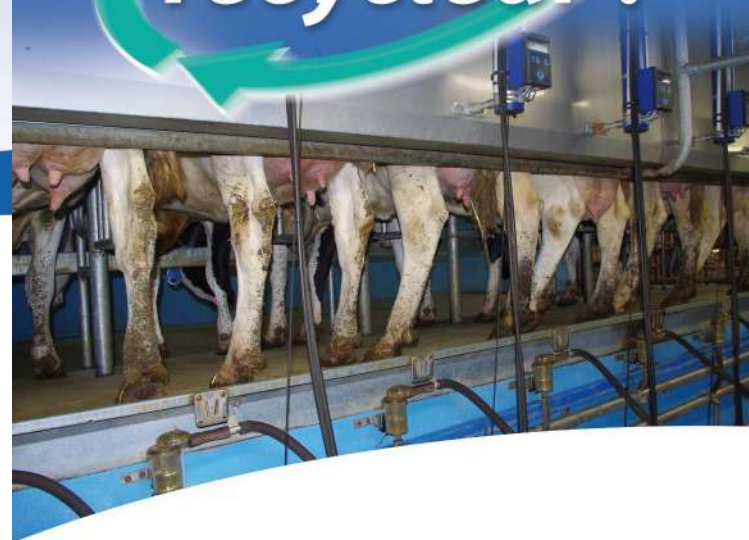
Ce dispositif de collecte et de recyclage est mis en place par A.D.I.VALOR, un organisme à but non lucratif, et financé par une cotisation volontaire appliquée sur l'ensemble des produits éligibles à la collecte (produits présentant le pictogramme A.D.I.VALOR). Cette cotisation est collectée par la SEPH (Solution Emballage Produits d'Hygiène), société anonyme fondée par les metteurs en marchés de produits lessiviels. Un comité de suivi permet de soutenir le déploiement de cette collecte, il est constitué de représentants d'A.D.I.VALOR et SEPH et de représentants de la filière laitière : Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL), Fédération Nationale de l'Industrie Laitière (FNIL) et Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL).

Emballages vides

- produits d'hygiène de la mamelle
- produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite



Eleveur recycleur !



ADIVALOR

Faites une fleur à la nature



En rapportant vos emballages vides à votre distributeur, partenaire d'A.D.I.VALOR :

- vous êtes en conformité avec la réglementation,
- vous respectez les démarches de progrès professionnelles :
 - cahier des charges de production
 - certification, engagement de qualité
- vous préservez votre cadre de vie.



La bonne gestion des déchets est un engagement de la charte des bonnes pratiques d'élevage pour la protection de l'environnement

Choisissez les produits avec le pictogramme ADIVALOR

Ce pictogramme indique que le metteur en marché de ce produit contribue au financement de l'organisation de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

Le détenteur de cet emballage bénéficie, sous certaines conditions, des services de collecte proposés par son distributeur, partenaire d'A.D.I.VALOR.



Seuls les emballages propres rapportés ouverts, rincés et égouttés sont repris.

La règle d'ORE = Ouvert + Rinçé + Egoutté

Les bons gestes pour bien recycler

Ouvert

Bidons vides ouverts



Bouchons rangés dans un sac plastique transparent



pour votre sécurité

lors de la manipulation des bidons, équipez-vous de protections individuelles (gants, lunettes, vêtements de travail...).

en cas d'accident :
SAMU 15 - POMPIER 18 - URGENCES 112

Rinçé

juste après utilisation, c'est plus facile !

- Vérifier que le bidon est bien vidangé



- Laver l'extérieur du bidon



- Verser dans le bidon une quantité d'eau chaude $\geq 10\%$ du volume du bidon



- Fermer et agiter le bidon

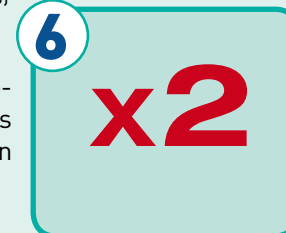


- Vider l'eau dans le circuit des effluents de salle de traite.

Utilisation possible en pré-lavage de la machine à traire pour les produits acides ou alcalins chlorés à condition que le lavage se fasse avec le même produit (prévoir un délai d'1/2 journée entre les deux types de produits)



- Renouveler l'opération (si après 2 rinçages il subsiste encore du produit dans le bidon, il faut réaliser un 3^{ème} rinçage)



Egoutté

- Il est impératif que les bidons soient correctement égouttés
- Bien secouer le bidon pour évacuer tous les résidus d'eau de rinçage
- Placer le bidon incliné (de 10 à 30°) sur un support



Prévoir 1/2 heure environ pour un bon égouttage.

Stocker vos bidons et vos bouchons, en évitant qu'ils se resalissent.



➔ Ensemble,
nous avons plein
de ressources

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de participer à une démarche écologique et civique.

En donnant une deuxième vie aux emballages vides, vous évitez le gaspillage, vous produisez mieux et vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.



Les Bigs bags et sacs sont recyclés à 100%.
Par exemple, on fabrique 2 m² de plaques
isolantes pour le bâtiment avec 6 Big bags.

Grâce à ADIVALOR, l'initiative lancée en 2001 par l'industrie de la protection des plantes bénéficie aujourd'hui à l'ensemble des professionnels de l'agro-fourrière.

Sur le site internet www.adivalor.fr, vous avez accès à l'intégralité des informations de la filière :

- les distributeurs partenaires,
- les dates et sites des collectes dans votre département,
- la liste des contributeurs.

Pour plus d'information, renseignez-vous
auprès de votre conseiller habituel.



Tous les lieux et dates de collectes sont
publiés sur www.adivalor.fr



ADIVALOR

LE CATSUD - 48 cours Albert Thomas - 69571 Lyon cedex 08
tel. 04.72.48.93.00 - email : info@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (IPR, IPR), les coopératives et l'Union de Fabricants miniers de grain, (UMVG), les négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (AFA, FNSA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR. Les organisations représentant l'industrie de la fertilisation (UNIFA), les semenciers (AES), les fournisseurs agricoles (IFA) et des produits phytosanitaires agricoles (SEPH) sont les partenaires associés d'ADIVALOR.

**EMBALLAGES
VIDES**

*Big Bags
et sacs plastiques*

**ensemble,
recyclons!**



allons plus loin pour la nature



ADIVALOR

➔ Ensemble,
responsables
et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

En participant aux collectes, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.



Des collectes s'inscrivent dans le cadre de l'organisation nationale de gestion des produits d'agro-fourrière en fin de vie, gérée par ADIVALOR.

Plus de 1.000 distributeurs, coopératives et négociants, ont mis en place un service de collecte auprès de leurs clients. Ils bénéficient, sur l'ensemble du territoire, de l'appui du réseau FNSA et des Chambres d'Agriculture.

Les moteurs en marché (fabricants, conditionneurs, importateurs) sont à l'initiative de cette démarche volontaire et exemplaire :

• pour les engrais et amendements, l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA) en concertation avec l'Association Française de Commercialisation et de Mélanges d'Engrais (AFCOME),

• pour les semences et plants, le Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants (GNS) et les fédérations professionnelles ont créé l'Association pour la Récupération et le Recyclage des Emballages de Semences (ARES).

→ Les bons gestes pour bien recycler

Les étapes suivantes doivent être scrupuleusement respectées.

Attention de ne pas mélanger dans un même fagot les big bags et les sacs



Big bags "1 point"

→ Secouez le big bag et viduez-le intégralement de tout contenu



→ Enlevez les agrafes métalliques



→ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et pliez-le en 4, avec l'anse à l'intérieur



→ Faites un fagot avec 10 big bags pliés et attachez avec de la ficelle agricole

x10



→ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette adblue (vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags)



→ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



Big bags "4 points"

→ Secouez le big bag et viduez-le intégralement de tout contenu



→ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et pliez-le en 4, avec les anses à l'intérieur



→ Faites un fagot avec 8 big bags pliés et attachez avec de la ficelle agricole

x5



→ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette adblue (vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags)



→ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



Sacs plastique

→ Assurez-vous que les sacs sont bien vidangés et le plus propre possible



→ Déposez les sacs à plat sur une surface propre astuce : disposez les ficelles sur le support avant de déposer les sacs pour faciliter la fabrication des fagots.



→ Faites un fagot avec 50 sacs à plat et ficellez le fagot

x50



→ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette adblue (vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags)



→ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



→ Pour bénéficier du service de collecte

- Vous êtes exploitant agricole ou utilisateur professionnel (entreprises d'espaces verts...).
- Vos emballages doivent être partiellement vides : la présence de résidus de produits ou de corps étrangers présente des risques pour les opérateurs et rend le recyclage impossible.
- Vos big bags doivent être bien fagotés ! Pas de vrac, ballot ou rouleau !
- Vous devez rapporter vos emballages vides chez votre distributeur, partenaire de La filière ADVALOR (liste consultable sur le site internet www.advalor.fr).
- Seuls les big bags et les sacs plastique portant le pictogramme Advalor seront pris en charge gratuitement.



Ce pictogramme signifie que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

pour votre sécurité

Lors de la manipulation des big bags, il est important de :

- s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)
- ne pas boire, manger, ni fumer

Pour la sécurité, il est recommandé de maintenir une distance sécurisée de 15 mètres minimum entre les big bags et les sacs plastiques usagés et les opérateurs.

en cas d'accident :
SAHU : 16.

Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront recyclés, conformément à la réglementation en vigueur.

→ Ensemble, nous avons plein de ressources

Le **recyclage** permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de participer à une démarche écologique et civique.

En donnant une deuxième vie aux emballages vides, vous évitez le gaspillage, vous produisez mieux et vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.



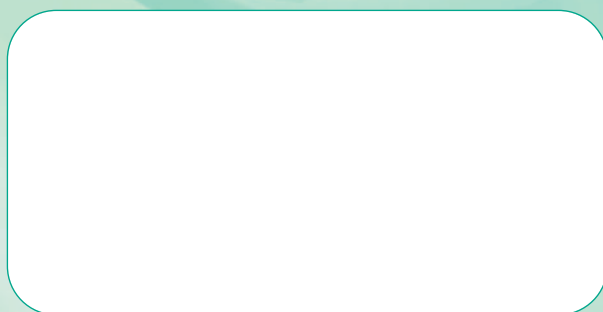
Les Bigs bags et sacs sont recyclés à 100%.
Par exemple, on fabrique 2 m² de plaques isolantes pour le bâtiment avec 5 Big bags .

Grâce à ADIVALOR, l'initiative lancée en 2001 par l'industrie de la protection des plantes bénéficie aujourd'hui à l'ensemble des professionnels de l'agro-fourriture.

Sur le site internet www.adivalor.fr, vous avez accès à l'intégralité des informations de la filière :

- les distributeurs partenaires,
- les dates et sites des collectes dans votre département,
- la liste des contributeurs.

Pour plus d'information, renseignez-vous
auprès de votre conseiller habituel.



Tous les lieux et dates de collectes sont
publiés sur www.adivalor.fr

mai 2011



ADIVALOR

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les coopératives (Coop de France - métiers du grain, INVIVO), les négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR. Les organisations représentant l'industrie de la fertilisation (SOVEEA), des semences (ARES), des films plastiques agricoles (CPA) et des produits d'hygiène en agriculture (SEPH) sont les partenaires associés d'ADIVALOR.

Je vais le dire à ma mère...
490 381 050 RCS LYON

EMBALLAGES VIDES

Big Bags et sacs plastiques

ensemble, recyclons!



allons plus loin pour la nature



ADIVALOR

→ Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

En participant aux collectes, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.



Ces collectes s'inscrivent dans le cadre de l'organisation nationale de gestion des produits d'agro-fourriture en fin de vie, gérée par ADIVALOR.

Plus de 1.000 distributeurs, coopératives et négoce, ont mis en place un service de collecte auprès de leurs clients. Ils bénéficient, sur l'ensemble du territoire, de l'appui du réseau FNSEA et des Chambres d'agriculture.

Les metteurs en marché (fabricants, conditionneurs, importateurs) sont à l'initiative de cette démarche volontaire et exemplaire :

- pour les engrais et amendements, l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA) en concertation avec l'Association Française de Commercialisation et de Mélanges d'Engrais (AFCOME).

- pour les semences et plants, le Groupement National Inter-professionnel des Semences et Plants (GNIS) et les fédérations professionnelles ont créé l'Association pour la Récupération et le Recyclage des Emballages de Semences (ARES).

→ Les bons gestes pour bien recycler

Les étapes suivantes doivent être scrupuleusement respectées.

Attention de ne pas mélanger dans un même fagot les big bags et les sacs

Big bags "1 point"

→ Secouez le big bag et **videz-le** intégralement de tout contenu



→ **Enlevez les agrafes** métalliques



→ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et **pliez-le en 3**, avec l'anse à l'intérieur



→ Faites **un fagot avec 10 big bags** pliés et attachez avec de la ficelle agricole



→ **Stockez** vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette **astuce** : vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags



→ **Apportez** vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



Big bags "4 points"

→ Secouez le big bag et **videz-le** intégralement de tout contenu



→ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et **pliez-le en 4**, avec les anses à l'intérieur



→ Faites **un fagot avec 5 big bags** pliés et attachez avec de la ficelle agricole



→ **Stockez** vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette **astuce** : vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags



→ **Apportez** vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



Sacs plastique

→ Assurez-vous que les sacs sont bien **vidangés et le plus propre possible**



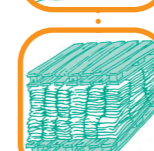
→ Déposez les **sacs à plat** sur une surface propre **astuce** : disposez les ficelles sur le support avant de déposer les sacs pour faciliter la fabrication des fagots.



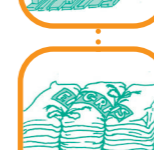
→ Faites **un fagot avec 50 sacs** à plat et **ficélez le fagot**



→ **Stockez** vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette **astuce** : vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags



→ **Apportez** vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



→ Pour bénéficier du service de collecte

- Vous êtes exploitant agricole ou utilisateur professionnel (entreprises d'espaces verts...).
- Vos emballages doivent être parfaitement vides : la présence de résidus de produits ou de corps étrangers présente des risques pour les opérateurs et rend le recyclage impossible.
- Vos big bags doivent être bien fagotés ! Pas de vrac, ballot ou rouleau !
- Vous devez rapporter vos emballages vides chez votre distributeur, partenaire de la filière ADIVALOR (liste consultable sur le site internet www.adivalor.fr).
- Seuls les big bags et les sacs plastique portant le pictogramme Adivalor seront pris en charge gratuitement.



Ce pictogramme signifie que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

pour votre sécurité

- Lors de la manipulation des big bags, il est important de :
- s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)
 - ne pas boire, manger, ni fumer
- Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de sécurité (5 mètres minimum) entre les big bags et sacs plastiques usagés et les engrais.

en cas d'accident :
SAMU : 15.

Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront recyclés, conformément à la réglementation en vigueur.

Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes **responsables de la gestion de vos déchets**. Le brûlage ou l'enfouissement des sacs papier sont interdits.

En rapportant vos sacs vides :

- vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole,
- vous êtes en conformité avec la réglementation.

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages usagés ont été correctement éliminés.



Ce programme de collecte vous est proposé par votre distributeur, partenaire de la filière A.D.I.VALOR. Grâce à cet éco service, mis en place de manière volontaire, votre distributeur assure le recyclage des emballages des produits qu'il vous a conseillés.

**Informations, lieu(x) et date(s)
des prochaines collectes :**

**Tous les lieux de collectes sont publiés
sur www.adivalor.fr**



ADIVALOR®

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, INVIVO), les négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

Sacs papier

Semences certifiées



Agriculteur recycleur !

jevaisdire@mamère... 490 381 050 RCS LYON Photo sacs de semences couverture : GNIS® - édition janvier 2016



Ce programme est soutenu par l'union française des semenciers (UFS) et l'Association pour le recyclage des emballages de semences (ARES). Il s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agrofourniture en fin de vie, gérée par A.D.I.VALOR.

Depuis des générations, les Semenciers concourent, par le progrès végétal, à la sécurité de la chaîne alimentaire et à l'économie des filières de production, dans une démarche de respect durable de l'environnement. En soutenant le programme de gestion des sacs vides, les semenciers veulent accompagner leurs produits jusqu'au bout de leur cycle de vie, dans la continuité logique des processus en place dans les stations professionnelles de semences, pour le respect de l'environnement.



ADIVALOR®

En fagot, c'est recyclé !



Vos sacs papier doivent être correctement vidés, ficelés en fagots et secs.

Seule cette préparation garantit le recyclage des sacs collectés.

Pour bénéficier du service de collecte

→ Vous devez être exploitant agricole ou utilisateur professionnel, et vous utilisez des semences certifiées.

→ Contactez votre distributeur – coopérative ou négoce – ou l'organisme partenaire de la filière ADIVALOR sur votre secteur pour connaître ses dates et conditions de collecte (liste des partenaires consultable sur internet : www.adivalor.fr).

→ Service disponible en France Métropolitaine.

Avec le picto, c'est collecté !

Seuls les emballages de semences certifiées portant le pictogramme ADIVALOR sont acceptés dans les collectes. Ce pictogramme indique que l'entreprise responsable de la mise en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.



Ensemble, recyclons !



Les sacs papier, collectés en fagots, sont valorisés pour fabriquer, par exemple, des couches de protection pour les cloisons en plâtre.

Le saviez-vous ?

Pour chaque tonne de papier recyclé, on économise :

→ 1,41 tonne de bois

→ 48,2 m³ d'eau

→ 10,25 MWh d'énergie.

Les bons gestes pour bien recycler



Bien fagotté, c'est recyclé !

1 Vidage

→ Videz complètement le sac dans le semoir (il ne doit plus y avoir de semences).



2 Mise à plat

→ Déposez les sacs, à plat, sur une surface propre.

Astuce : disposez 2 ficelles au sol avant de déposer les sacs pour faciliter la mise en fagot.



3 Mise en fagot

→ Ficelez vos sacs en fagot de 50 exemplaires (environ).



4 Stockage

→ Stockez vos fagots sur une palette, au sec et à l'abri.



Pour votre sécurité

Lors de la manipulation des sacs de semences, il est important de :

→ s'équiper de protections individuelles (gants, vêtement de travail, lunettes...)

→ ne pas boire, ni manger, ni fumer.

→ Les sacs papier, correctement vidés et pliés, sont acceptés en sac translucide. Mais cette préparation ne permettra pas le recyclage : les sacs seront valorisés comme combustible de substitution dans des fours à cimenterie.





Ensemble, responsables et volontaires

En rapportant vos plastiques usagés, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.

Rappel réglementaire

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la gestion de vos déchets. Le brûlage ou l'enfouissement des déchets sont interdits. Ils ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.



Avec le picto, c'est collecté



Contribue au recyclage

Le pictogramme APE signifie que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des films usagés.

Le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) a lancé l'initiative APE (agriculture, plastique et environnement), pour une gestion durable et responsable des plastiques en agriculture. Cette action est soutenue par les coopératives (Coop de France - métiers du grain, INVIVO), les négociants agricoles (FNA), les concessionnaires de machines agricoles et les exploitants agricoles (APCA, FNSEA).



Ce programme de collecte vous est proposé par votre distributeur ou votre concessionnaire, partenaires de la filière A.D.I.VALOR. Ces collectes s'inscrivent dans le cadre de l'organisation nationale de gestion des produits de l'agro-fourriture en fin de vie, gérée par A.D.I.VALOR.

Pour plus de renseignements, contactez votre conseiller habituel !

Informations collectes

Tous les lieux de collectes sont publiés sur www.adivalor.fr



ADIVALOR®

LE CAT SUD - 68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08
tél. 04.72.68.93.80 - email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles

Un engagement éco-responsable : ce dépliant est imprimé dans un souci de protection de l'environnement du choix du papier au procédé d'impression, en passant par les encres - mars 2016 - COMPAU003

Films agricoles usagés

- ensilage,
- enrubannage,
- bâtiments d'élevage



Eleveur recycleur !



Agriculture Plastique Environnement



ADIVALOR®

jevaisdiremamère... 490 381 050 RCS LYON

Pour bénéficier du service de collecte



Vous êtes exploitant ou utilisateur professionnel. Vos films doivent être nettoyés, pliés et ficelés. Contactez votre distributeur ou l'organisme partenaire de la filière ADIVALOR sur votre secteur pour connaître ses dates et conditions de collecte (liste des partenaires consultable sur internet : www.adivalor.fr)

Ensemble, recyclons

Tous les films nettoyés seront recyclés pour un grand nombre d'applications : sacs poubelles, films pour la construction, films d'ensilage, etc.

Le saviez-vous ?

Avec 100 kg de bâches plastiques recyclées, on fabrique 650 sacs poubelles de 100 litres.



Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer à des économies d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. En rapportant vos films plastiques usagés, vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

! Seront refusés :

- Les films mélangés avec d'autres catégories de films
- Les films mélangés avec d'autres plastiques usagés (ficelles, filets, tubes) ou d'autres matériaux (pièces de bois, ferraille, pneus, etc).



Les bons gestes pour bien recycler



Attention : ne pas mélanger les différentes classes de films entre elles !

Ensilage

Films de classe D

Au fur et à mesure de l'utilisation du silo, le film est :

- Posé bien à plat
- Coupé en deux, dans le sens de la largeur
- Balayé
Veillez à ne pas laisser d'indésirables dans la bâche
- Plié
- Ficelé



La préparation de la bâche d'ensilage en vue de la collecte peut-être envisagée dès le début de la consommation de l'ensilage

Enrubannage

Films de classe E

Dès l'ouverture de la balle, le film est :

- Séparé du fourrage, du filet
- Plié de la manière la plus dense possible
- Stocké dans les sacs Adivalor transparents, ficelés lorsqu'ils sont remplis
- En attendant la collecte, stocker les sacs à l'abri des intempéries, sur une palette



ASTUCE

Le stockage sur palette maintient les films au sec.

Gestion des sous-couches

Sous couche translucide
40 microns polyéthylène

- Avec le film de couverture



Sous couche polyamide

- Ne pas mélanger.
Demander des sacs de collecte bleus à votre distributeur



Recyclé c'est gagné

- **Économie** : il est moins coûteux de recycler des films propres que d'éliminer des films souillés.
- **Recyclage** : seuls les films correctement triés et nettoyés peuvent être recyclés.

Le saviez-vous ?

Avec 100 kg de films plastiques recyclés, on fabrique 650 sacs poubelles de 100 litres.



Pour les autres produits

Ils sont récupérés par votre distributeur



Fûts de produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments



Bidons en plastique de produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments



Sacs, boîtes et bouchons de produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments



Big bags de produits fertilisants, semences et plants



Sacs de produits fertilisants



PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables)

Merci de respecter strictement les consignes

Chaque lot sera contrôlé. Les déchets trop souillés ou en mélange seront refusés. Seuls les déchets mentionnés dans ce document sont concernés par cette collecte.

Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes **responsables de la gestion de vos déchets**. Le brûlage ou l'enfouissement des films agricoles usagés sont interdits. En rapportant vos plastiques usagés, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos films usagés ont été correctement éliminés.



Contribue au recyclage

Ces collectes font partie de l'initiative "agriculture plastique et environnement", lancée par les fabricants de films plastiques et soutenue par l'ADEME.

Elles s'inscrivent dans le cadre de l'organisation nationale de gestion des produits de l'agro-fourriture en fin de vie, gérée par ADIVALOR.



ADIVALOR

LE CAT SUD - 68 cours Albert Thomas - 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 - email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, INVIVO), les négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

Le comité des plastiques en agriculture (CPA) a lancé l'initiative APE (agriculture, plastique et environnement), pour une gestion durable et responsable des plastiques en agriculture. Cette action est soutenue par les coopératives (Coop de France- métiers du grain, INVIVO), les négociants agricoles (FNA), les concessionnaires de machines agricoles et les exploitants agricoles (APCA, FNSEA).

Films agricoles usagés

- film de paillage,
- film de serre,
- solarisation, petit-tunnel
- hors sols



Maraîcher recycleur!



ape
Agriculture Plastique
Environnement

ADIVALOR



Les bons gestes pour bien recycler



Attention : ne pas mélanger les différentes classes de films entre elles !



Couvertures de serres

- Nettoyez les parties enterrées
- Pliez, roulez et tassez



roulés



Films de paillage couleur



Films de paillage clair



Films hors-sol



Films de solarisation et petits tunnels

1 Secouez et débarrassez de la terre, des débris végétaux... Les plastiques doivent être secs

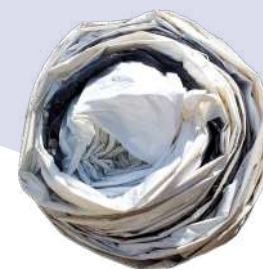
2 Roulez en boule et faites des paquets compacts ; nouez l'extrémité autour du paquet



en boule



en boule



roulés



roulés

Conditionnez séparément vos différents types de plastiques.

REFUSÉ



Présence de végétaux



Présence de terre et d'autres produits : pneus, big bag, ficelles...



Gaines d'irrigation



Voile non tissé, dont le P17



Mandrins



Films mélangés, en vrac



Films dans big bag

Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes **responsables de la gestion de vos déchets**. Le brûlage ou l'enfouissement de vos ficelles et filets sont interdits.

En rapportant vos ficelles et filets :

- vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole,
- vous êtes en conformité avec la réglementation.

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos plastiques usagés ont été correctement éliminés.



Le comité des plastiques en agriculture (CPA) a lancé l'initiative APE (agriculture, plastique et environnement), pour une gestion durable et responsable des plastiques en agriculture. Cette action est soutenue par les coopératives (Coop de France- métiers du grain, INVIVO), les négociants agricoles (FNA), les concessionnaires de machines agricoles et les exploitants agricoles (APCA, FNSEA).



Elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agrofourniture en fin de vie, gérée par A.D.I.VALOR.



Ce programme de collecte vous est proposé par votre distributeur ou votre concessionnaire, partenaires de la filière A.D.I.VALOR. Grâce à cet écoservice, mis en place de manière volontaire, ils vous assurent la valorisation, après usage, des produits qu'ils vous ont conseillés.

Informations, lieu(x) et date(s)
des prochaines collectes :

Tous les lieux de collectes sont publiés
sur www.adivalor.fr



ADIVALOR®

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation
des déchets agricoles

Ficelles et Filets balles rondes

■ conditionnement
des fourrages



Éleveur recycleur!



Les bons gestes pour bien recycler

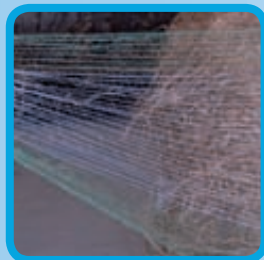


1 Demandez vos sacs de collecte

→ Obtenez auprès de votre fournisseur de ficelles ou filets, des sacs de 250 L spécialement conçus pour ces collectes.

2 Retirez

→ Découpez les ficelles et retirez les filets.



3 Nettoyez

→ Secouez pour enlever le maximum de fourrage.



4 Conditionnez



→ Mettez ficelles et filets dans des sacs de collecte séparés.

25 KG MAXI

NE PAS MÉLANGER



5 Stockez

→ Stockez vos sacs sur une palette, au sec et à l'abri.



Les plastiques usagés collectés sont :

- ficelles 100% polypropylène utilisées pour le conditionnement des fourrages, pour le palissage de la vigne ou en horticulture,
- filets 100% polyéthylène utilisés pour le conditionnement des balles rondes.

Ensemble, recyclons !

Les ficelles collectées sont valorisées pour fabriquer des raccords en plastique pour le bâtiment ou de nouvelles ficelles éco-conçues.



Avec le picto, c'est collecté !

Un produit facturé avec la mention "éco contribution APE" inclut dans son prix une contribution au financement de son recyclage. Les sommes ainsi collectées servent à financer la collecte et la valorisation des ficelles et filets.



Pour bénéficier du service de collecte

Vous êtes exploitant ou utilisateur professionnel et vous utilisez des ficelles plastiques ou des filets balles rondes. Contactez votre fournisseur ou l'organisme partenaire de la filière A.D.I.VALOR sur votre secteur pour connaître ses dates et conditions de collecte. La liste des partenaires est consultable sur internet : www.adivalor.fr.

Service disponible en France Métropolitaine.

Ensemble, recyclons !

Composés de polyéthylène basse densité, les filets usagés peuvent être recyclés, s'ils sont correctement préparés et triés (pas de mélange avec d'autres déchets, faible taux de souillure). Les plastiques recyclés peuvent être utilisés pour fabriquer des éléments de construction et du mobilier urbain.



Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les recettes du recyclage permettent de réduire les coûts de gestion des filets usagés.

Rappel réglementaire

En tant qu'entreprise, chaque producteur de fruits est responsable de l'élimination de ses déchets. Le brûlage comme l'enfouissement des filets usagés sont interdits. Des sanctions sont prévues par le code de l'environnement.



Ensemble, responsables et volontaires

Cette action est une initiative volontaire de l'ensemble de la profession qui consolide les engagements environnementaux des producteurs de fruits. Elle réunit la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF), l'Association Nationale Pommes Poires (ANPP), Coop de France, le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) et ADIVALOR, avec le soutien de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).



Agriculture, Plastique et Environnement

Ce programme de collectes s'inscrit plus largement dans le cadre de l'initiative "Agriculture, Plastique et Environnement" (APE) initiée par le Comité français des Plastiques en Agriculture pour une utilisation responsable et durable des plastiques en agriculture.



ADIVALOR

LE CAT SUD - 68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08
tél. 04.72.68.93.80 - email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles

Filets paragrêle usagés

COMPAU 01 - mars 2016



Arboriculteur recycleur !

Je vais le dire à mamère... 490 381 050 RCS LYON



Agriculture, Plastique et Environnement



ADIVALOR

Conditions d'enlèvement

→ A partir de 2,5 tonnes

L'enlèvement se fera à partir de 2,5 tonnes, ce qui correspond à environ 5 ha de vergers.

L'enlèvement peut être réalisé directement sur l'exploitation ou sur un point de collecte.

Si vous avez moins de 2,5 tonnes, rapprochez-vous de votre distributeur ou organisez un regroupement.

→ Reprise à coût zéro

La reprise est gratuite dans la limite des quantités de filets neufs achetés avec éco-contribution au recyclage.

Un document justificatif (facture, bon de reprise) doit pouvoir être présenté.

→ Reprise payante

Pour des quantités supplémentaires, ou en absence de justificatif, une participation financière sera demandée (tarifs indiqués sur le formulaire de demande d'enlèvement).

Avec l'APE c'est collecté



Contribue au recyclage

Un produit facturé avec la mention "éco-contribution APE" inclut dans son prix une contribution au financement de son recyclage. Les sommes ainsi collectées servent à financer la collecte et la valorisation des filets parasol usagés.

Les bons gestes pour bien recycler

1 Retirez les filets

- Sans élastiques
- Sans fils de fer
- Sans débris végétaux
- Sans plaquettes de façage ou peignes
- Plaquettes de bordures tolérées



2 Roulez

- Sans mandrins



3 Stockez sur une aire stabilisée

- Les filets usagés seront stockés sur une aire stabilisée, accessible à un semi-remorque

Demandez l'enlèvement en téléchargeant le formulaire à l'adresse : www.adivalor.fr/filprau.pdf

PPNU

Produits Phytopharmaceutiques
Non Utilisables



dans
l'emballage
d'origine



(sur-emballé si en mauvais état)
avec mention
"à détruire"

* Etiquette disponible chez votre distributeur

Priorité au pictogramme

PPNU avec pictogramme

L'élimination des PPNU portant
le pictogramme ADIVALOR est
prise en charge par le fabricant
et votre distributeur.



Ce pictogramme indique que
le fabricant ou l'importateur
contribue au financement de
la collecte et au traitement
des produits phytopharma-
ceutiques non utilisables



PPNU sans pictogramme

Pour les produits sans pictogramme, une participation
financière vous sera demandée.

Une attestation de remise de PPNU vous sera donnée.
Cette attestation peut vous être demandée dans le cadre des
différentes démarches de qualité, de cahiers des charges de
production, ou des contrôles réalisés par les services de l'Etat.

Pour les produits qui ne seront pas acceptés par votre
distributeur, vous pouvez faire appel à une entreprise
spécialisée, habilitée pour la collecte et l'élimination des
déchets dangereux. Il vous en coûtera environ 5 à 10 €/kg⁽¹⁾.

⁽¹⁾prix indicatif pratiqué par les entreprises spécialisées dans le domaine,
pouvant varier selon la localisation de l'entreprise et les quantités à éliminer.

pour votre sécurité

- Protégez-vous lors des manipulations, en portant
les équipements appropriés (gants, combinaisons,
lunettes, bottes, masque si nécessaire).
- Transportez les produits dans un véhicule aéré,
sans dépasser 50 kg par transport. Respectez la
réglementation en vigueur sur le transport des
matières dangereuses.

en cas d'accident :

SAMU : 15.

Pompiers : 18 (d'un fixe) ou 112 (d'un portable)
Le centre anti-poison le plus proche de chez vous

Equipements de Protection Individuelle chimique



dans
un sac
translucide



Stocker les EPI usagés dans un sac translucide rangé dans
le local phytosanitaire, près des produits phytopharmaceu-
tiques non utilisables (PPNU).

Ces sacs seront déposés chez les distributeurs, partenaires
"ECO EPI", lors des collectes de PPNU.

ECO EPI : la marque d'un engagement responsable



Les fournisseurs spécialisés qui arborent le logo "ECO EPI"
contribuent au financement du programme via une éco
contribution incluse dans le prix de vente des EPI neufs.

Au 1^{er} septembre 2019, les fournisseurs partenaires sont :
AXE ENVIRONNEMENT, PB SÉCURITÉ - SÉCURAMA,
PROREM, CEPOVETT, MANULATEX et FRANCE SÉCURITÉ.

→ EPI collectés

Sont collectés les équipements de protection
individuelle chimique, utilisés lors de l'emploi de produits
phytopharmaceutiques ou de semences traitées du type suivant :

- Gants jetables en nitrile ou en néoprène,
- Masques jetables anti poussière très toxiques de type P3,
- Masques respiratoires à cartouche FFP3 ou A2P3,
- Filtres, cartouches,
- Cagoules, visières de protection, lunettes.
- Tabliers et combinaisons à usage limité.
- Bottes, surbottes et manchettes à usage limité.
- Vêtements de protection réutilisables pour travaux
phytopharmaceutiques*

* Vêtements de type C1, C2 ou C3 et conformes à la norme ISO 27065:2017
ou vêtements dédiés aux travaux phytopharmaceutiques certifiés en polyester
65% et coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement
déperlant (conformes à l'avis du JORF du 13 juillet 2016).



Bien gérer les PPNU

Un produit phytopharmaceutique est un produit destiné à la protection des cultures (herbicide, fongicide, insecticide...) : un numéro d'autorisation de mise sur le marché doit figurer sur l'étiquette.

Il est devenu non utilisable suite :

- à une interdiction réglementaire
- à un retrait d'AMM
- à son mauvais état (prise en masse, produit périmé...)
- à l'impossibilité de pouvoir l'utiliser dans votre entreprise (arrêt de culture, cahier des charges...).

Pour éviter d'avoir des PPNU

- stockez vos produits dans un local à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs,
- vérifiez vos stocks avant de passer une commande,
- utilisez en priorité les produits les plus anciens (premier entré - premier sorti),
- informez-vous sur les possibles retraits d'homologation

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs, paysagistes, collectivités...).

Ces collectes vous sont proposées par votre distributeur, partenaire de la filière A.D.I.VALOR.

Informations, lieu(x) et date(s)
des prochaines collectes :

Tous les lieux de collectes sont publiés
sur www.adivalor.fr



ADIVALOR®

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : info@adivalor.fr
www.adivalor.fr

*Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, InVivo) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'A.D.I.VALOR.

Un engagement éco-responsable : ce dépliant est imprimé dans un souci de protection de l'environnement du choix du papier au procédé d'impression, en passant par les encres - COMNU52

je vais le dire à mamère... 490 381 050 RCS LYON

PPNU & EPI

- Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables
- Equipements de Protection Individuelle chimique



Pourquoi et comment les éliminer ?




ADIVALOR®

Vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets

En tant qu'entreprise, chaque exploitant agricole est responsable de l'élimination de ses déchets. Le brûlage comme l'enfouissement des déchets sont interdits. Des sanctions sont prévues par le Code de l'environnement.

Il est interdit de détenir sur son exploitation des produits qui ne sont pas ou plus autorisés sur les cultures en place.

Des contrôles peuvent être réalisés et en cas de simple détention de produits phytopharmaceutiques interdits, des sanctions de 150.000 euros d'amende et de 6 mois d'emprisonnement (article L 253-17) sont prévues.

Les PPNU et les EPI chimique usagés sont des déchets dangereux.

Un stockage prolongé dans votre entreprise présente un risque pour votre santé et votre environnement.

Vous devez au plus vite le faire éliminer dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Les déchets collectés par votre distributeur, PPNU et EPIU, seront pris en charge par des entreprises spécialisées, sous le contrôle d'A.D.I.VALOR ; ils seront incinérés dans des installations agréées pour l'élimination des déchets dangereux.

Exigez une attestation quand vous remettez vos PPNU ou EPI à un tiers ou à votre distributeur.